



Gouvernance des Terres Agricoles et Sécurité en Milieu Rural (Aboisso et Guiglo-Côte d'Ivoire)

Yahau Justin Kouassi Bedou

Doctorant, Institut des Sciences Anthropologiques du Développement (ISAD)
Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

[Doi: 10.19044/esipreprint.5.2024.p476](https://doi.org/10.19044/esipreprint.5.2024.p476)

Approved: 15 May 2024
Posted: 20 May 2024

Copyright 2024 Author(s)
Under Creative Commons CC-BY 4.0
OPEN ACCESS

Cite As:

Bedou Kouassi Y.J. (2024). *Gouvernance des Terres Agricoles et Sécurité en Milieu Rural (Aboisso et Guiglo-Côte d'Ivoire)*. ESI Preprints.
<https://doi.org/10.19044/esipreprint.5.2024.p476>

Résumé

Cet article analyse le mode de gouvernance actuelle qui impacte le contexte sécuritaire (sécurité sociale, sécurité alimentaire, accès sécurisé et durable aux terres agricoles) dans le *jeu foncier* des départements d'Aboisso et Guiglo. Le mode de gouvernance de la terre agricole dans ces deux terroirs a fait place à une arène foncière où les parties-prenantes usent de leurs stratégies pour maximiser leurs gains, butins (portions de terres arables ; opportunités d'affaires financières ou économiques) et consolider leur présence sur les parcelles conquises. Ces différentes stratégies et opérations ont conduit à une vulnérabilité foncière de la quasi-totalité des acteurs autochtones ; à Guiglo, des constats d'incursion de bandes armées dans le milieu agricole sont en cours. Nous avons utilisé la grille d'analyse proposée par Bailey qui repose sur une méthodologie interactionniste, également qualifiée de méthodologie transactionnelle (Bailey 1971, Long 1994)¹ ; c'est-à-dire, croiser l'approche interactionniste avec les perspectives holistes et structuralistes. Nous avons fait une analyse qualitative diachronique, plus précisément une analyse de contenu indirecte : il s'agit de dégager le contenu non directement perceptible, le latent qui se cacherait derrière le manifeste

¹ Mariatou KONE, « *Stratagems and spoils : a social anthropology of politics*, par F.G Bailey, Oxford, Basil Blackwell, 1969, traduction française par J.Copans : *Les règles du jeu politique : une étude anthropologique*. Paris : PUF 1971. », Bulletin de l'APAD [En ligne], 1 | 1991, mis en ligne le 07 juin 2006, consulté le 24 avril 2024. Disponible sur URL : <http://journals.openedition.org/apad/315> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.315> .

ou le littéral ; elle vise à comprendre le « pourquoi » (Drisko et Maschi, 2015) ou les significations « non dévoilées » des données (Messu, 1990) ; il a été question d'analyser des idéologies, des systèmes de valeurs, des normes, des croyances et des représentations. La méthode d'échantillonnage choisie est non probabiliste ; à travers cette méthode, nous avons opté pour un choix raisonné. Notre population cible à enquêter a concerné les autorités administratives (sous-préfets) et traditionnelles (roi, notables, chefs de chaise, chefs de canton, chefs de village) ainsi que les organisations communautaires (présidents du comité de gestion des terres, présidents d'association de : jeunes, femmes, planteurs). Notre instrument de collecte des données est le guide d'entretien; quant à la méthode d'interprétation des données, les théories de la régulation sociale² et de la stratégie des acteurs³ nous ont guidés.

Mots clés : Gouvernance de la terre agricole ; contexte sécuritaire ; sécurité sociale ; sécurité alimentaire ; jeu foncier

Agricultural Land Governance and Security in Rural Environments (Aboisso and Guiglo-Cote d'Ivoire)

Yahau Justin Kouassi Bedou

Doctoral student, Institute of Anthropological Sciences of Development (ISAD) Felix Houphouët Boigny University, Abidjan, Ivory Coast

Abstract

This article analyzes the current mode of governance which impacts the security context (social security, food security, secure and sustainable access to agricultural land) in the land game of the Aboisso and Guiglo departments. The mode of governance of agricultural land in these two areas has given way to a land arena where stakeholders use their strategies to maximize their gains, spoils (portions of arable land; financial or economic business opportunities) and consolidate their presence on the conquered plots. These different strategies and operations have led to land vulnerability for almost all indigenous stakeholders; in Guiglo, reports of incursions by armed gangs into the agricultural sector are underway. We used the analysis grid proposed by Bailey which is based on an interactionist methodology,

² REYNAUD. 1997 et 1999.

³ M. CROZIER et E. FREIDBERG, 1970.

also called transactional methodology (Bailey 1971, Long 1994)⁴; that is to say, crossing the interactionist approach with the holistic and structuralist perspectives. We carried out a diachronic qualitative analysis, more precisely an indirect content analysis: the aim is to identify the non-directly perceptible content, the latent which would be hidden behind the manifest or the literal; it aims to understand the “why” (Drisko and Maschi, 2015) or the “unrevealed” meanings of the data (Messu, 1990); it was a question of analyzing ideologies, value systems, norms, beliefs and representations. The chosen sampling method is non-probabilistic; through this method, we have opted for a reasoned choice. Our target population to be investigated concerned administrative (sub-prefects) and traditional authorities (king, notables, chair chiefs, canton chiefs, and village chiefs) as well as community organizations (presidents of the land management committee, presidents of association of: young people, women, planters). Our data collection instrument is the interview guide; as for the method of data interpretation, theories of social regulation ⁵and stakeholder strategy⁶ guided us.

Keywords: Agricultural land governance; security context; social Security ; Food Safety ; land game

1. Introduction

La gouvernance des terres agricoles et la sécurité en milieu rural sont étroitement liées et revêtent une importance capitale pour le développement durable, la stabilité sociale et la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales.

Les formes contemporaines de la gouvernance foncière mettent en jeu des acteurs multiples, pouvoirs locaux, nouveaux notables, agents de l’Etat, dans des relations complexes de compétition et d’alliances, étroitement articulées avec les processus locaux de recomposition socio-politique. Elles se caractérisent par un pluralisme juridique, une prolifération institutionnelle, voire une forte politisation de la question foncière. Comment se caractérisent les arènes locales du foncier ? Comment rendre compte et expliquer les fortes variations d’une région à l’autre? Des formes de régulation locales émergent-elles, et dans quels contextes, qui donnent un

⁴ Mariatou KONE, “Stratagems and spoilers: a social anthropology of politics, by F.G Bailey, Oxford, Basil Blackwell, 1969, French translation by J.Copans: The rules of the political game: an anthropological study. Paris: PUF 1971. », Bulletin de l’APAD [Online], 1 | 1991, put online on June 7, 2006, consulted on April 24, 2024. Available at URL: <http://journals.openedition.org/apad/315>; DOI: <https://doi.org/10.4000/apad.315>

⁵ REYNAUD. 1997 and 1999

⁶ M. CROZIER and E. FREIDBERG, 1970

peu de prévisibilité au jeu foncier? Quelles sont les marges de manœuvre des politiques publiques sur cette gouvernance locale ⁷?

La gouvernance de la terre agricole des *Agni-sanwi* d'Aboisso et celle des *Wê-guéré* de Guiglo est inhérente de la représentation sociale dont ils se font dans leur tradition respective. Dans l'entendement collectif des sages ou aînés sociaux des deux peuples, la terre est un patrimoine lignager et communautaire ; chez les *Agni-sanwi*, la terre est une divinité ; elle est donc sacrée et mérite adoration selon les aînés sociaux. Quant aux *Wê-guéré*, ce sont certaines rivières, les forêts et les masques qui sont sur la terre, qui sont sacrés et font l'objet d'adoration. Depuis 1986 avec le déplacement de la boucle du binôme café-cacao dans le Sud-ouest(Guiglo) et l'explosion de l'hévéaculture en 2000 dans le Sud-est(Aboisso), ces deux sociétés *Agni-sanwi et Wê-guéré* connaissent des mutations sociales qui vont impacter la gouvernance de la terre agricole. Ces mutations s'observent par la monétisation accrue des terres arables aux pas de course ; des conflits entre communautés ; l'impossibilité de certains paysans de produire leurs aliments ; des déplacements de populations ; la déforestation anarchique des terres accaparées et la pollution des sols par l'utilisation des produits chimiques pour tuer les herbes et les arbres. L'émergence de ce nouvel ordre social et économique engendre le dysfonctionnement du système agraire coutumier des deux peuples, l'insécurité alimentaire et même des conflits armés entre les communautés à Guiglo. L'étude vise à analyser le mode de gouvernance actuelle qui impacte le contexte sécuritaire (sécurité sociale, sécurité alimentaire, accès sécurisé et durable aux terres agricoles) des groupes d'acteurs dans ce *jeu foncier* des deux terroirs.

Certains acteurs vont user de ce pouvoir que leur confèrent la coutume et le système juridique du pays pour pérenniser leurs pratiques et leurs comportements, d'autres vont adopter leurs stratégies pour maximiser leurs gains et minimiser leurs pertes. En définitive et selon l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg (1977), le pouvoir est le fondement de l'action organisée.

2. Méthodologie

Au regard du *jeu foncier*, nous avons utilisé la grille d'analyse proposée par Bailey qui repose sur une méthodologie interactionniste, également qualifiée de méthodologie transactionnelle (Bailey 1971, Long

⁷ Jean-Pierre CHAUVÉAU (IRD) et al. *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*. Résultats du projet de recherche CLAIMS.p, 3.

1994)⁸ ; c'est-à-dire, croiser l'approche interactionniste avec les perspectives holistes et structuralistes.

Nous avons fait une analyse qualitative diachronique, plus précisément une analyse de contenu indirecte : il s'agit de dégager le contenu non directement perceptible, le latent qui se cacherait derrière le manifeste ou le littéral ; elle vise à comprendre le « pourquoi » (Drisko et Maschi, 2015) ou les significations « non dévoilées » des données (Messu, 1990) ; il a été question d'analyser des idéologies, des systèmes de valeurs, des normes, des croyances et des représentations. La méthode d'échantillonnage choisie est non probabiliste ; à travers cette méthode, nous avons opté pour un choix raisonné ou au jugé. Notre population cible à enquêter a concerné les autorités administratives (sous-préfets) et traditionnelles (roi, notables, chefs de chaise, chefs de canton, chefs de village) ainsi que les organisations à base communautaire (présidents du comité de gestion des terres, présidents d'association de : jeunes, femmes, planteurs). Notre instrument de collecte des données est le guide d'entretien ; quant à la méthode d'interprétation des données, les théories de la régulation sociale⁹ et de la stratégie des acteurs¹⁰ nous ont guidés dans cette étude : la théorie de l'acteur stratégique met l'accent sur le rôle central des individus ou des groupes d'individus en tant qu'acteurs stratégiques qui cherchent à influencer les décisions et les processus organisationnels ; celle de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud vise à comprendre comment les acteurs sociaux s'organisent et se régulent au sein de structures sociales complexes.

3. Résultats

Les principaux résultats sont : (1) logiques socio-économiques antagonistes ; (2) mutation sociale et mutation des pratiques agricoles avec changement des règles d'accès à la terre ; (3) interaction complexe entre les autorités gouvernementales et les communautés locales ; (4) rivalités politiques entre acteurs, incursion des élites urbaines et des bandes armées dans le milieu agricole.

Nous avons ci-dessous les déterminants de ces résultats : les logiques institutionnelles, les logiques économiques, les logiques politiques ou de pouvoir, l'exogamie et le brassage interculturel, la ségrégation des enfants issus des mariages exogamiques, le chômage des jeunes diplômés et

⁸ Mariatou KONE, « *Stratagems and spoils : a social anthropology of politics*, par F.G Bailey, Oxford, Basil Blackwell, 1969, traduction française par J.Copans : *Les règles du jeu politique : une étude anthropologique*. Paris : PUF 1971. », Bulletin de l'APAD [En ligne], 1 | 1991, mis en ligne le 07 juin 2006, consulté le 24 avril 2024. Disponible sur URL : <http://journals.openedition.org/apad/315> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.315> .

⁹ REYNAUD. 1997 et 1999.

¹⁰ M. CROZIER et E. FREIDBERG, 1970.

l'incursion des élites urbaines ainsi que les bandes armées dans le milieu agricole, la remise en cause du matriarcat, la vente de terre ou la cession du droit d'usage des terres arables aux migrants et le mode de gouvernance des biens des parents défunts.

3.1- Logiques socio-économiques antagonistes

3.1.1- Les logiques institutionnelles

Les logiques institutionnelles représentent le système de croyances, au sens que l'on accepte comme vrai, provenant des différentes institutions qui offrent des indications sur les actions et pratiques à tenir au sein de la vie sociale et collective (Friedland et Alford, 1991).

Dans l'entendement collectif des sages ou aînés sociaux, la terre est un patrimoine familial; les *Agni* pratiquaient l'endogamie et vivaient traditionnellement en autarcie. Tous les membres du royaume *sanwi* connaissaient les règles et usages coutumiers ; nanan A.K., premier portecanne du roi du *sanwi* le confirme dans ces propos :

« ...avant, il n'y avait pas de route ; les Agni ne sortaient pas du royaume ; nous vivions en autarcie et nous nous mariions entre nous ; tous les membres de notre tribu respectaient les usages et coutumes du royaume. Il y avait le respect des vieilles personnes ; le matriarcat était connu et accepté par tous... » (Nanan A.K).

Dans la gouvernance foncière à Aboisso comme à Guiglo, il importe de noter que la modification des règles existantes et la mise en place de nouvelles constituent l'enjeu principal des acteurs dans ce qu'il convient d'appeler le *jeu foncier* selon Chauveau (1998). Le S/P d'Aboisso nous le signifie en ces termes :

« ...leurs parents ont cédé des terres de gré à gré à leurs anciens manœuvres ; nous administrateurs civils que savons-nous des relations qui les liaient ? Quand il y a des conflits, nous proposons de scinder en des parties égales entre protagonistes le no man's land ; au cas contraire, l'Etat de Côte d'Ivoire met la main sur cette terre litigieuse ou la justice tranche... » (S/P).

Certains individus revendiquent dans leur famille maternelle des terres selon les lois coutumières et en même temps introduisent des recours à la section du tribunal d'Aboisso pour la propriété des terres dans leur famille paternelle.

« ...il ne se passe plus de mercredi où le tribunal d'Aboisso ne juge pas les affaires de terre....ce qui nous fait mal est que

ces mêmes neveux revendiquent les terres de leur côté maternel selon la coutume et les mêmes réclament encore les terres de leur côté paternel au tribunal selon les lois de la Côte-d'Ivoire...où allons-nous ?....» (Nanan A.K).

A Guiglo, les propos de Monsieur T.F. en la matière sont fort édifiants :

...je vais vous donner une stratégie et on va voir si le gouvernement veut que la forêt classée du Gouin-Débé soit vraiment libérée ; intentez un procès contre les grands planteurs de la forêts ; donc Colonel F.a pris acte et il a commencé à recenser tous les grands planteurs de la foêt ; il y avait au total cinquante deux (52) grands planteurs ; au premier procès, ils ont envoyé trois(03) avocats ; au deuxième procès, le procès a été renvoyé ; avant d'arriver au troisième procès, le commandant de la SODEFOR qui est chargé de la foêt du Goui-Débé a été muté ; et depuis qu'il est parti, il n'y a plus eu de procès ; en tout cas, l'affaire est restée en suspens ; on comprend aisement qu'il n'y a pas une volonté politique pour libérer la forêt du Gouin-Débé.... » (T.F.)

3.1.2- Les logiques économiques

A Aboisso la société Agni-sanwi connaît depuis l'an 2000 l'émergence d'un nouvel ordre social et économique marqué par l'accroissement très rapide de l'hévéaculture et le chômage grandissant des jeunes diplômés; ce courant de l'idéologie économique moderne dominée par l'économie de marché est la vente ou la mise en location des terres par les jeunes diplômés. Dans leurs stratégies de survie, ils récuse le matriarcat ; ce que traduit très bien Nanan A.K., porte canne du roi, dans ses propos :

« ...aujourd'hui, il y a beaucoup plus de jeunes dans les familles que de vieux ; or, les jeunes gens ont malheureusement mille et un problèmes : ils sont tous diplômés, mais malheureusement sans emploi ou désœuvrés. Est-ce qu'ils doivent respecter la tradition qui consacre le matriarcat dans lequel les oncles et les tantes ont la main mise sur les biens des parents défunts et les orphelins sont laissés pour compte ? Est-ce que ces jeunes gens doivent-ils respecter la tradition auquel cas ils vont mourir de faim ? Chacun lutte pour sa survie ; de sorte que, certains jeunes ne prennent plus la peine de demander l'usage de la terre au chef de lignage. Si le chef de lignage ne veille pas au quotidien sur le patrimoine foncier de la famille, il est surpris que tel petit fils ait vendu soit une ancienne plantation ou une

jachère au manœuvre qui y travaillait ou à toute autre personne... » (Nanan A.K.).

Les jeunes générations adeptes de la monétisation des terres sont capitalistes ; ces cadets sociaux ont donc une représentation individualiste de la terre ; ils sont anticonformistes et sont pour le morcellement des terres familiales avec des titres de propriété individuelle.

A Guiglo, des logiques économiques gouvernent aussi l'état de fait observable des acteurs dans ce *jeu foncier* ; ce que traduisent Messieurs Y.O., T.F. et C.B. dans ces propos :

« ...aujourd'hui, le constat est que certaines autorités politiques ont des plantations là-bas !....tout le monde a le dos au mur ; parce que toi-même qui doit décider, si toi-même tu es occupant ; c'est difficile....si l'Etat ne le fait pas, peut-être l'Etat y a ses intérêts....133000 hectares ;.....si le cacao rapporte à l'Etat de Côte d'Ivoire ; il ne peut pas se permettre de déguerpir..... » (Y.O.).

« ils y cultivent et que l'Etat de Côte d'Ivoire regarde faire ; on vend le cacao ;....la Côte d'Ivoire aussi bénéficie de ces retombées de ce cacao sans que personne ne soit dérangée, sans que personne ne soit hébété..... » (Y.O.).

«pas de volonté politique pour libérer la forêt classée du Gouin-Débé ; tout le monde sait ;..... mais personne n'a daigné les mettre dehors....les gouvernements qui se sont succédés depuis F.H.B, ...H.K.B... , G.R,... L.G. A.O.....ils n'ont jamais été inquiétés... le président H.K.B a la majeure partie de ses filleuls ici ...» (T.F).

« ...nous avons été menacé par Tongodo ;Tongodo d'origine Burkinabé qui a fait fortune dans la vente de cette forêt... » (C.B.).

« ...dans la région du Cavally, à majorité aujourd'hui c'est de l'hévéa et du cacao qu'on trouve ; la plus part du cacao qu'on trouve là ; à 80% du cacao, il sort des forêts classées que ce soit Cavally, que ce soit Gouin-Débé ;.....je vais vous donner comme exemple , l'exemple des grandes firmes de cacao comme CEMOI, BARRY CALLEBAUT, CARGILL ; le cacao qu'ils payent ; ils disent qu'ils sont engagés dans des projets de certification ; que le cacao qu'ils payent là ne vient pas de là ; mais c'est une injure en notre endroit ;.... nous les riviérains ; nous qui vivons le quotidien ; c'est nous qui vivons ; on est là, tout le cacao qu'ils payent sort de la forêt

classée du Goin-Débé, il sort de la forêt classée du Cavallyquand les firmes là tiennent des grands discours pour dire qu'on a injecté des millions de francs CFA à telle entreprise pour faire de la certification ; on a injecté six cents millions (600.000.000) de francs CFA à telle cooperative ; on a injecté cinq cents millions (500.000.000) de francs CFA ici pour faire la certification ; c'est faux ;.....il n'y a pas un seul grand producteur de cacao qui ne prend pas le cacao dans les forêt classées de la région du Cavally ; et ça, toutes les autorités administratives le savent ; toutes nos autorités politiques le savent ;est ce que la SODEFOR a une fois interpellé un camion qui sort de la forêt classée du Cavally ?.....jamais ;un camion qui sort de la foret classée du Gouin-Débé ?.... jamais ; » (T.F.)

5«il continue tous les jours à mener ses actions dans la forêt ;il s'est retranché selon les informations qui nous parviennent du côté de Man ;il a des lieutenants encore dans la forêt ; et les informations à nos possession, il detiendrait un kilomètre carré(01km²) de cacaoyère dans laquelle, tous les paysans qu'ils a installés doivent impérativement travailler comme servage pour lui...souvent, ça vire au drame ;il y a des crimes qui sont passés sous silence !.....il ya des exactions qui sont passées sous silence ; et ceux bien sûr au grand désaroi des populations rivéraines....» (C.B.).

3.1.3- Logiques politiques ou de pouvoir

A Aboisso, le droit d'usage de la terre concédé par les ainés sociaux aux étrangers a permis à ces derniers de s'implanter et d'occuper les terres par les cultures pérennes plus rentables; nanan A.K, notable du chef de canton, le traduit dans ces termes :

« ...nos parents chefs de terres et propriétaires de très grandes plantations étaient très occupés dans la gestion des affaires coutumières du royaume ; donc, ils ont confié leurs plantations à des manœuvres venus du BURKINA FASO. Ces derniers étant doux et loyaux, ils ont demandé des parcelles à nos parents pour la culture de leurs denrées alimentaires .Au fils du temps, ils faisaient venir en grand nombre leurs confrères et d'autres femmes ; progressivement, ils ont constitué une main d'œuvre importante et insidieusement, ils ont petit à petit utilisé les jachères qui leur sont destinées pour les cultures vivrières pour en faire des plantations de

palmier à huile et d'hévéa ; Mais attention, ce manœuvre qui a créé une plantation de culture pérenne va s'accaparer la terre plus tard !... Nous sommes un pays d'hospitalité ; les étrangers sont venus, il faut les accueillir et les accepter chez nous. Nous avons préparé notre propre mort sans le savoir ; c'est par humanisme et non par faiblesse. Dans certains cas, pour éviter de se faire envouter ou tuer, nos parents leur ont laissé ces plantations...il faut dire aussi que les expressions comme la terre appartient à celui qui la met en valeur du président HOUPHOUET BOIGNY sont déroutantes et ont fini par piéger nos parents... » (Nana A.S.).

Ici les faits et pratiques proviennent du pouvoir issu de la marge de liberté que confère l'organisation. Les individus vont user de ce pouvoir que leur confère le système pour pérenniser leurs pratiques et leurs comportements dans l'organisation. En définitive et selon l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg (1977), le pouvoir est le fondement de l'action organisée. Ainsi, certains hommes politiques en Côte d'Ivoire ont des filleuls dans les forêts classées de Guiglo ; Monsieur T.F. le traduit dans ces termes :

«pas de volonté politique pour libérer la forêt classée du Gouin-Débé ; tout le monde sait ;..... mais personne n'a daigné les mettre dehors....les gouvernement qui se sont succédés depuis H.B, ...H.K.B... , G.R,... G.L A.O ,.....ils n'ont jamais été inquiétés... le président H.K.B a la majeure partie de ses filleuls ici.....sur cent Baoulé, vous allez voir quatre vingt qui viennent de DAOUKRO.....donc quand tu as un problème avec eux, ils te disent que tout ce que tu vas faire là, ça va accoucher d'une souris...» (T.F).

3.2- Mutation sociale et mutation des pratiques agricoles avec changement des règles d'accès à la terre

3.2.1- Exogamie et brassage interculturel à Aboisso

Dans l'entendement collectif des sages ou aînés sociaux, la terre est un patrimoine familial ; les Agni pratiquaient l'endogamie et vivaient traditionnellement en autarcie ; tous les membres du royaume *sanwi* connaissaient les règles et usages coutumiers ; ce qui n'est plus le cas aujourd'hui selon Nanan A.K., premier porte canne du roi du *sanwi*.

5 « ...avant, il n'y avait pas de route ; les Agni ne sortaient pas du royaume ; nous vivions en autarcie et nous nous mariions entre nous ; tous les membres de notre tribu respectaient les usages et coutumes du royaume.il y avait le respect des vieilles personnes ; le matriarcat était connu et accepté par tous ; mais avec le mariage des

Agni et d'autres peuples, les enfants nés de ces unions n'ont pas grandi au village ; ils ont d'autres cultures..... » (Nanan A.K).

3.2.2- Ségrégation des enfants issus des mariages exogamiques

La ségrégation des enfants issus des mariages exogamiques a créé une fracture sociale au sein des familles Agni du *sanwi*.

5«... de fois même ce petit fils ou ce neveu qui a vendu la terre n'est pas de la famille parce que sa maman vient d'ailleurs ou le père est un étranger.....voilà quelques motifs qui expliquent le comportement envieux de chacun d'entre nous.... » (Nanan A.K.).

Les neveux utérins dans les familles ne sont pas logés à la même enseigne ; ceux dont les mères sont natives du village ne sont pas traités ou jugés de la même façon que les autres dont les mères viennent d'ailleurs ; ces derniers n'ont pas les mêmes avantages au sein des familles. La ségrégation des enfants nés des mariages exogamiques conduit, dans la société *sanwi*, à deux poids deux mesures.

« ...de fois même ce petit fils ou ce neveux n'est pas de la famille parce que sa maman vient d'ailleurs ou le père est un étranger.... ». (Nanan A.K.).

La notabilité actuelle prône publiquement le matriarcat mais, elle consacre la ségrégation entre leurs neveux utérins d'une part et d'autre part, les enfants dont le père n'est pas Agni ou étranger.

« ...mon père a hérité de tout ; quand j'ai pris ma retraite, j'ai créé une plantation de palmier à huile et d'hévéa. Aujourd'hui mes cousines estiment que mon père vient du village voisin et donc je n'ai pas droit aux terres ; actuellement ce sont elles qui exploitent ces terres à notre place... » (Nanan A.K.).

3.2.3-Chômage des jeunes diplômés, incursion des élites urbaines et bandes armées dans le milieu agricole avec remise en cause du matriarcat et du tutorat

Le matriarcat prôné par la tradition *sanwi* apparaît obsolètes chez les jeunes au regard du chômage grandissant que connaît la Côte d'Ivoire ; ce qui induit les récusions du régime matrilineaire ; ce que traduit très bien Nana A.K. dans ses propos :

« ...aujourd'hui, il y a beaucoup plus de jeunes dans les familles que de vieux ; or, les jeunes gens ont malheureusement mille et un problèmes : ils sont tous diplômés, mais malheureusement sans emploi ou désœuvrés.

Est-ce qu'ils doivent respecter la tradition qui consacre le matriarcat dans lequel les oncles et les tantes ont la main mise sur les biens des parents défunts et les orphelins sont laissés pour compte ?

Est-ce que ces jeunes gens doivent-ils respecter la tradition auquel cas ils vont mourir de faim ?

Chacun lutte pour sa survie ; de sorte que, certains jeunes ne prennent plus la peine de demander l'usage de la terre au chef de lignage.

Si le chef de lignage ne veille pas au quotidien sur le patrimoine foncier de la famille, il est surpris que tel petit fils ait vendu soit une ancienne plantation ou une jachère au manoeuvre qui y travaillait ou à toute autre personne... » (Nanan A.K.).

A Guiglo par contre, ce sont les groupes armés qui font de la région une zone grise ; c'est-à-dire une zone de non-lois. Les propos de messieurs E.G., T.F. et R.B., en la matière, sont édifiants :

« ...mais, c'est à la faveur de la crise post-électorale de 2011 que les gens sont venus nombreux... » (E.G.)

« ... je suis un rivierain de la forêt classée du Gouin-Débé ; après la crise post-électorale de 2011,...il y avait des vagues succesives de Burkinabé qui étaient arrivées ; des convois de cars ; par jour, on pouvait remarquer que, il y a au moins dix cars qui traversaient nos villages ; ils allaient dans la forêt classée ; et comme à cette époque, en tout cas personne ne pouvait paler ; aucun autochtone guéré ne pouvait parler puisque ceux qui convoyaient ces cars là étaient les anciens chefs de guerre ; ils ont combattu aux côtés du Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) de la rébellion armée du 11 Septembre 2002 ;.....Salam OUEDRAOGO est arrivé ; Salam était un ancien chef de guerre qui a combattu aux cotes des Force Republicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) opposées aux Forces Armées Nationales de Cote d'Ivoire, l'amée notionale loyaliste (FANCI) ; et c'est des gens qui ont été démobilisés ; Salam, quand il est arrivé, il a dit que la forêt classée du Gouin-Débé et la forêt classée du Cavally étaient un buttin de guère ; donc, quand il est venu, il a rençonné un certains nombre de de Baoulé planteurs, à qui, il a fait payer de l'argent...les parcelles qu'il a trouvées, c'était environ neuf milles hectares (9000 ha) ; et il a installé des Burkinabé dedans et ces Burkinabé ont fait du cacao...et

Salam , il s'est attaqué aussi à la forêt du Cavally ; pour Cavally, ils sont venus essentiellement avec des armes de guère ; et ils ont conquis Cavally ; et le gouvernement a vu que c'était un danger ; et Salam a été mis aux arrêts ; et comme la situation a commencé à revenir progressivement au calme, Salam a été emprisonné vers fin 2013.....quand Salam a été emprisonné, les violences ont continué parce que les Baoulé voulaient reprendre les parcelles où les Burkinabé ont été installés... et c'est de la prison ,qu'il a reçu les jeunes Guéré ; et c'est monsieur R.B. qui l'a rencontré à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan(MACA)....» (T.F.).

« ...aujourd'hui les voleurs sont rentrés, ils ont pris tout sans l'avis de l'Etat ;ils ont pris la forêt classée du Cavally ; nous les Guéré, nous n'avons pas accès à cette parcelle du Cavally ; si le Guéré met ses pieds là-bas, c'est un cadavre ; ses parents ne vont plus le retrouver ; quand tu viens travailler dans une forêt normalement, tu viens sans armes ; dans le but de chercher quelque chose à manger ; ça au moins ,on peut comprendre ; mais, pour des gens qui viennent avec des armes, on ne sait pas qu'est-ce qu'ils ont derrière la tête... » (R.B.).

3-2.4- *Vente ou cession du droit d'usage des terres agricoles aux migrants*

Le droit d'usage de la terre concédé par les Agni aux migrants a permis à ces derniers de s'implanter et d'occuper les terres par les cultures pérennes plus rentables.

« ...leurs parents ont cédé des terres de gré à gré à leurs anciens manœuvres ; nous administrateurs civils que savons-nous des relations qui les liaient ? Quand il y a des conflits, nous proposons de scinder en des parties égales entre protagonistes le no man's land ; au cas contraire, l'Etat de Côte d'Ivoire met la main sur cette terre litigieuse ou la justice tranche... » (S.P).

« ...nos parents chefs de terres et propriétaires de très grandes plantations étaient très occupés dans la gestion des affaires coutumières du royaume ; donc, ils ont confié leurs plantations à des manœuvres venus du BURKINA FASO. Ces derniers étant doux et loyaux, ils ont demandé des parcelles à nos parents pour la culture de leurs denrées alimentaires .Au fils du temps, ils faisaient venir en grand nombre leurs confrères et d'autres femmes ; progressivement, ils ont constitué une main d'œuvre importante et insidieusement, ils

ont petit à petit utilisé les jachères qui leur sont destinées pour les cultures vivrières pour en faire des plantations de palmier à huile et d'hévéa ; Mais attention, ce manœuvre qui a créé une plantation de culture pérenne va s'accaparer la terre plus tard !... Nous sommes un pays d'hospitalité ; les étrangers sont venus, il faut les accueillir et les accepter chez nous. Nous avons préparé notre propre mort sans le savoir ; c'est par humanisme et non par faiblesse. Dans certains cas, pour éviter de se faire envouter ou tuer, nos parents leur ont laissé ces plantations...il faut dire aussi que les expressions comme la terre appartient à celui qui la met en valeur du président HOUPHOUET BOIGNY sont déroutantes et ont fini par piéger nos parents... » (Nana A.S.)

« ...l'étranger qui est installé ici, il sait que les forêts qu'il a achetées sont à vil prix ; il vient avec ses parents pour en acheter encore et plus...ils viennent avec les moyens financiers ; pendant qu'il achète avec moi, son frère achète avec mon cousin, mon oncle et ainsi de suite ; ils se sont appropriés tout ! A l'époque, les gens avaient les moyens avec la banque national du développement agricole (BNDA), l'agence national du développement rural (ANADER) ; ils viennent ; ils achètent toutes les forêts que nos frères leur vendent....notre situation, notre problème est difficile... » (E.G.).

« ...nos parents qui sont restés au village ont bradé les terres pèle mèle et avec cet argent, ils ont fait la belle vie en ville ...aujourd'hui, on a bradé pratiquement toutes les terres de point que les jumeaux sont en train de se battre pour la terre» (E.G.).

La présidente des femmes et ancienne présidente de la coopérative, AMOUGNAN des années 2005-2008, confirme les propos du chef du village de YAOUDE à Guiglo en ces termes :

« Moi c'est D.N.M épouse DRE.....présentement, il n'y a plus de forêt donc il n'y a plus de coopérative ; parce qu'il n'y a plus de terre ; si on fait coopérative, on va aller travailler où ? On faisait des champs de manioc, champs de maïs ; c'est ce qu'on faisait ; toute la brousse a été bradée ; donc il n'y a plus de terre ;.....on a stoppé tout ; nos maris, nos frères ont tout vendu aux Burkinabé, aux Baoulé; ils ont tout vendu aux étrangers.....ils avaient soif d'argent et ils ont tout vendu.....»(D.N.M).

3.3- Interactions complexes entre autorités gouvernementales et communautés locales

« ...nous étions en réunion avec le sous-préfet et il nous disait : vous avez vendu toutes vos terres...et le représentant des ONG a répliqué en lui disant : vous pensez qu'on vend la terre comme un bonbon qu'on achète dans une boutique ? Nous, chef de village étions mal à l'aise avec la tournure de la réunion dans la salle !... » (E.G.).

«je vais vous donner comme exemple , l'exemple des grandes firmes de cacao comme CEMOI, BARRY CALLEBAUT, CARGILL ; le cacao qu'ils payent ; ils disent qu'ils sont engagés dans des projets de certification ; que le cacao qu'ils payent là ne vient pas de là ; mais c'est une injure en notre endroit ;.... nous les riviérains ; nous qui vivons le quotidien ; c'est nous qui vivons ; on est là, tout le cacao qu'ils payent sort de la forêt classée du Goin-Débé, il sort de la forêt classée du Cavallyquand les firmes là tiennent des grands discours pour dire qu'on a injecté des millions de francs CFA à telle entreprise pour faire de la certification ; on a injecté six cents millions (600.000.000) de francs CFA à telle cooperative ; on a injecté cinq cents millions (500.000.000) de francs CFA ici pour faire la certification ; c'est faux ;.....il n'y a pas un seul grand producteur de cacao qui ne prend pas le cacao dans les forêt classées de la région du Cavally ; et ça, toutes les autorités administratives le savent ; toutes nos autorités politiques le savent ;.....est ce que la SODEFOR a une fois interpellé un camion qui sort de la forêt classée du Cavally ?.....jamais ;....un camion qui sort de la foret classée du Gouin-Débé ?.... jamais ;..... » (T.F.)

3.4- Rivalités politiques entre acteurs, incursion des élites urbaines et des bandes armées dans le milieu agricole.

«l'une des variables majeures de la dimension politique du conflit foncier du « Goin Débé » reste la perception des Autochtones de la présence d'acteurs latents ou indirects dans l'occupation (par acteurs interposés) des terres du Goin Débé. En effet, cette représentation autochtone de l'occupation du Goin Débé se perçoit sur l'échiquier politique dans la mesure où la localité même de Guiglo a une population à forte dominance FPI (Front populaire Ivoirien) ex Parti politique au pouvoir en Côte d'Ivoire. Ainsi, l'on va

assister à une récupération politique du conflit foncier du Goin Débé dès lors que les Autochtones Guéré découvrent que les occupants latents (réels) de cette forêt dite classée sont certains représentants politiques de leur principal parti d'opposition qu'est le RHDP (rassemblement des "Houphouëtistes" pour la démocratie et la paix). Aussitôt, un système de récupération est mis en place par un leader autochtone FPI. Il s'agit de l'alliance des jeunes Wê dont la stratégie consiste en une insoumission aux autorités administratives locales en qui les Autochtones voient une complicité avec le pouvoir en place comme rapportée ci-dessous : « quand les autorités invitent les jeunes Guéré à un dialogue, un leader alimente les consciences parce que, être Guéré c'est être propriétaire terrien et non simple récolteur de cacao ». On comprend de loin que, ces autochtones Guéré ont en réalité du mal à accepter le fait qu'ils soient en marge des terres du Goin Débé au moment où des Allochtones et allogènes en exploitent tranquillement sous couverture de certains de leurs dirigeants politiques du parti au pouvoir. Toutefois, cette frustration relative des Guéré va animer davantage les instincts de conflictualité à partir du moment où elle traduit le sentiment d'injustice dans la gestion du conflit ; « ce sont les Lobi seulement qui sont arrêtés dans toutes les prisons, aucun Baoulé n'est arrêté », affirma un fils de Guiglo¹¹ » (Djedou, 2020)

« ... je suis un riviérain de la forêt classée du Gouin-Débé ; après la crise post-électorale de 2011, ... il y avait des vagues successives de Burkinabé qui étaient arrivées ; des convois de cars ; par jour, on pouvait remarquer que, il y a au moins dix cars qui traversaient nos villages ; ils allaient dans la forêt classée ; et comme à cette époque, en tout cas personne ne pouvait parler ; aucun autochtone guéré ne pouvait parler puisque ceux qui convoyaient ces cars là étaient les anciens chefs de guerre ;

ils ont combattu aux côtés du Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) de la rébellion armée du 11 Septembre 2002 ; Salam OUEDRAOGO est arrivé ; Salam était un

¹¹ (Martin A. DJEDOU. et al, 2020) : Conflit foncier du Goin-Débé à Guiglo en Côte d'Ivoire : Fantôme ethnicisé de la guerre post-électorale ivoirienne de 2010. European Scientific Journal April 2020 édition Vol.16, No.10 ISSN: 1857-7881 (Print) e - ISSN 1857-7431. Doi:10.19044/esj.2020.v16n10p362. Disponible sur URL: <http://dx.doi.org/10.19044/esj.2020.v16n10p362>

ancien chef de guerre qui a combattu aux cotes des Force Republicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) opposées aux Forces Armées Nationales de Cote d'Ivoire, l'amée notionale loyaliste (FANCI); et c'est des gens qui ont été démobilisés ; Salam, quand il est arrivé,il a dit que la forêt classée du Gouin-Débé et la forêt classée du Cavally étaient un butin de guère ; donc, quand il est venu, il a rençonné un certains nombre de de Baoulé planteurs, à qui, il a fait payer de l'argent...les parcelles qu'il a trouvées, c'était environ neuf milles hectares (9000 ha) ; et il a installé des Burkinabé dedans et ces Burkinabé ont fait du cacao...et Salam , il s'est attaqué aussi à la forêt du Cavally ; pour Cavally, ils sont venus essentiellement avec des armes de guère ; et ils ont conquis Cavally ; et le gouvernement a vu que c'était un danger ; et Salam a été mis aux arrêts ; et comme la situation a commencé à revenir progressivement au calme, Salam a été emprisonné vers fin 2013.....quand Salam a été emprisonné, les violences ont continué parce que les Baoulé voulaient reprendre les parcelles où les Burkinabé ont été installés... et c'est de la prison ,qu'il a reçu les jeunes Guéré ; et c'est monsieur R.B. qui l'a rencontré à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan(MACA).....» (T.F.).

« ...aujourd'hui les voleurs sont rentrés, ils ont pris tout sans l'avis de l'Etat ;ils ont pris la forêt classée du Cavally ; nous les Guéré, nous n'avons pas accès à cette parcelle du Cavally ; si le Guéré met ses pieds là-bas, c'est un cadavre ; ses parents ne vont plus le retrouver ; quand tu viens travailler dans une forêt normalement, tu viens sans armes ; dans le but de chercher quelque chose à manger ; ça au moins ,on peut comprendre ; mais, pour des gens qui viennent avec des armes, on ne sait pas qu'est-ce qu'ils ont derrière la tête... » (R.B.).

4- Discussion

Analyser le mode de gouvernance actuelle qui impacte le contexte sécuritaire des deux départements (Aboisso et Guiglo) revient à analyser logiques socio-économiques antagonistes ; mutation sociale et mutation des pratiques agricoles avec changement des règles d'accès à la terre ; interaction complexe entre les autorités gouvernementales et les communautés locales ; rivalités politiques entre acteurs, incursion des élites urbaines et des bandes armées dans le milieu agricole.

Logiques socio-économiques antagonistes

Le terme logique qui vient du grec (logikè) signifie art ou science du raisonnement, et renvoie à l'étude des opérations de l'esprit considérées par rapport à la fin à laquelle il tend. Il s'agit « d'explorer le lien entre l'intention et l'action », de retrouver la « piste sinueuse des choix opérés par l'acteur et de rendre compte de ce qui les fonde... » (Amblard *et al*, 2005). Dans cette perspective et selon Beaud (1999) « logique sociale » apparaît donc comme un « enchaînement cohérent et régulier de comportements liés à un petit nombre de motivations et de finalités » raisonnement, et renvoie à l'étude des opérations de l'esprit considérées par rapport à la fin à laquelle il tend. Il s'agit « d'explorer le lien entre l'intention et l'action, de retrouver la piste sinueuse des choix opérés par l'acteur et de rendre compte de ce qui les fonde... » (Amblard *et al*, 2005 *ibid.*). Dans cette perspective et selon Beaud (1999), « logique sociale » apparaît donc comme un « enchaînement cohérent et régulier de comportements liés à un petit nombre de motivations et de finalités ».

La société *Agni-sanwi* connaît depuis l'an 2000 l'émergence d'un nouvel ordre social et économique marqué par l'accroissement très rapide de l'hévéaculture et le chômage grandissant des jeunes diplômés; ce courant de l'idéologie économique moderne dominée par l'économie de marché est la vente ou la mise en location des terres par les jeunes diplômés. Dans leurs stratégies de survie, ils récusent le matriarcat ; les jeunes générations adeptes de la monétisation des terres sont capitalistes ; ces cadets sociaux ont donc une représentation individualiste de la terre ; ils sont anticonformistes et sont pour le morcellement des terres familiales avec des titres de propriété individuelle ; pour ces nouveaux acteurs, la terre est un bien marchand.

Ce que soutiennent (Colin, 2008 ; Le Roy, 1997) en ces termes : « la forte indexation de ces cultures de rente au facteur économique a occasionné une monétarisation sensible des rapports sociaux et incidemment une réévaluation de la dimension fonctionnelle de la terre, qui transite d'une valeur symbolique et d'usage collectif à un bien marchand ».

Quant à Babo, (2003), « on assiste à une évolution de la représentation sociale de la terre dont la fonction traditionnellement politique

se double dorénavant d'une fonction économique, et cela d'une génération à une autre.

Cette évolution se matérialise par une monétisation des prêts fonciers dits « gratuits ». Mais, également par une recombinaison des modalités d'accès au foncier entre lignages et entre communautés. En somme, les jeux sur le foncier se présentent comme un analyseur des mutations à l'œuvre dans la régulation de la société baoulé à travers la transformation de l'idéologie politique, économique et sociale » (Babo, 2003).

A Guiglo comme à Aboisso, la représentation sociale de la terre évolue d'une génération à une autre ; cette dynamique provoque un bouleversement des systèmes de valeurs régissant les relations entre générations et lignages d'une part et, entre autochtones et communautés allochtones et/ou allogènes d'autre part. Des logiques sociales gouvernent aussi l'état de fait observable des acteurs dans ce jeu foncier ; ce que traduisent Messieurs Y.O., T.F. et C.B. dans ces propos :

« ...aujourd'hui, le constat est que certaines autorités politiques ont des plantations là-bas !....tout le monde a le dos au mur ; parce que toi-même qui doit décider, si toi-même tu es occupant ; c'est difficile....si l'Etat ne le fait pas, peut-être l'Etat y a ses intérêts....133000 hectares ;.....si le cacao rapporte à l'Etat de Côte d'Ivoire ; il ne peut pas se permettre de déguerpier.... ils y cultivent et que l'Etat de Côte d'Ivoire regarde faire ; on vend le cacao ;....la Côte d'Ivoire aussi bénéficie de ces retombées de ce cacao sans que personne ne soit dérangée, sans que personne ne soit hébété..... » (Y.O.).

« ...pas de volonté politique pour libérer la forêt classée du Gouin-Débé ; tout le monde sait ;.....mais personne n'a daigné les mettre dehors....les gouvernements qui se sont succédés depuis F.H.B, ...H.K.B..., G.R,... L.G. A.O.....ils n'ont jamais été inquiétés... le président H.K.B a la majeure partie de ses filleuls ici ...» (T.F).

« ...nous avons été menacé par Tongodo ; Tongodo d'origine Burkinabé qui a fait fortune dans la vente de cette forêt... » (C.B.).

« ...dans la région du Cavally, à majorité aujourd'hui c'est de l'hévéa et du cacao qu'on trouve ; la plus part du cacao qu'on trouve là ; à 80% du cacao, il sort des forêts classées que ce soit Cavally, que ce soit Gouin-Débé ;.....je vais vous donner comme exemple , l'exemple des grandes firmes de cacao comme CEMOI, BARRY CALLEBEAUT, CARGILL ; le cacao qu'ils payent ; ils disent qu'ils sont engagés dans des

projets de certification ; que le cacao qu'ils payent-là ne vient pas de là ; mais c'est une injure en notre endroit ; nous les riverains ; nous qui vivons le quotidien ; c'est nous qui vivons ; on est là, tout le cacao qu'ils payent sort de la forêt classée du Gouin-Débé, il sort de la forêt classée du Cavallyquand les firmes là tiennent des grands discours pour dire qu'on a injecté des millions de francs CFA à telle entreprise pour faire de la certification ; on a injecté six cents millions (600.000.000) de francs CFA à telle coopérative ; on a injecté cinq cents millions (500.000.000) de francs CFA ici pour faire la certification ; c'est faux ;.....il n'y a pas un seul grand producteur de cacao qui ne prend pas le cacao dans les forêts classées de la région du Cavally ; et ça, toutes les autorités administratives le savent ; toutes nos autorités politiques le savent ;est ce que la SODEFOR a une fois interpellé un camion qui sort de la forêt classée du Cavally ?.....jamais ;un camion qui sort de la forêt classée du Gouin-Débé ?.... jamais ; » (T.F.)

«il continue tous les jours à mener ses actions dans la forêt ;il s'est retranché selon les informations qui nous parviennent du côté de Man ;il a des lieutenants encore dans la forêt ; et les informations à nos possession, il détiendrait un kilomètre carré (01 km²) de cacaoyère dans laquelle, tous les paysans qu'ils a installés doivent impérativement travailler comme servage pour lui...souvent, ça vire au drame ; il y a des crimes qui sont passés sous silence !.....il y a des exactions qui sont passées sous silence ; et ce, bien sûr, au grand désarrois des populations riveraines.....» (C.B.).

Dans le jeu foncier en cours à Guiglo, l'Etat de Côte d'Ivoire est dans un dilemme cornélien : déguerpir les planteurs de cacao culture qui soutiennent l'économie du pays à hauteur de 20% ou les *laisser faire* dans leur dynamique d'occupation pérenne et de dégradation des terres ?

Concernant les logiques économiques, Tano le traduit dans ces propos : « Le soutien de l'Etat-parti aux migrants ivoiriens et non ivoiriens se justifiait par le désir de faire de la Côte d'Ivoire une économie de grande plantation à travers la mise en valeur des massifs forestiers du grand Ouest... » (Tano 2012 p 33).

A l'analyse, les logiques socio-économiques et d'insertion socio-professionnelle l'emportent sur la volonté de préservation de la terre et la forêt. Cette analyse est corroborée par la quatrième étude monographique sur

la filière cacao dans l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest : « La Côte d'Ivoire en est le premier producteur mondial, avec une quantité qui s'est élevée en moyenne sur les dix dernières années à 1,4 million de tonnes, représentant un peu plus de 32% des parts du marché. La filière cacao en Côte d'Ivoire contribue pour environ un tiers aux recettes d'exportation du pays et environ 20% à la formation de la richesse nationale. Près d'un quart de la population ivoirienne dépend de la culture du cacao. Il est donc d'un enjeu stratégique pour le développement économique et social de ce pays, ainsi qu'un instrument important dans la lutte contre la pauvreté¹²». (UEMOA_BCEAO, 2014 p 5). Cette même analyse est consolidée par celle du conseil Café-Cacao en ces termes : « La culture du cacao représente entre 15% et 20% du PIB en Côte d'Ivoire, où elle emploie près de 600.000 planteurs et fait vivre près du quart de la population, soit environ six millions de personnes, selon le Conseil du Café-Cacao. A ce titre, cette filière est le principal pilier de l'économie ivoirienne ». (UEMOA_BCEAO, 2014.p 13. ibid.)

Au regard de ces analyses, l'arène foncière à Guiglo accueille des déplacements aux motifs et aux durées divers, mais elle est également un lieu d'activité économique et de vie sociale. N'est-ce pas cette fonction d'activité économique et de vie sociale qui explique le scénario *lasser faire* de la classe dirigeante ?

L'accumulation de capital et la stratégie de survie des acteurs sociaux fondent les actions; la finalité de ces actions est la recherche du bien-être.

Le dualisme tradition/modernité qui se traduit par droit coutumier légitime/droit administratif légal, collectivisme foncier/individualisme foncier et sacralisation de la terre/ marchandisation de la terre met en scène des difficultés de concordance sociologique dans la gouvernance de la terre agricole dans les deux départements.

Les règles, les normes, les valeurs et les croyances qui guident le comportement des individus et des organisations à base communautaires au sein de la société *Agni-sanwi et Wê-Guéré* sont le référent des logiques institutionnelles qui guident les acteurs dans cette institution matrilineaire pour les *Agni-sanwi* et patrilinéaire pour les *Wê-Guéré*. Ces logiques sont en conflit eu égard aux nouvelles croyances religieuses, à la scolarisation, aux évolutions socio-économiques et aux pressions environnementales ; ces dynamiques sociales et temporelles entraînent des tensions, des résistances au changement et des dysfonctionnements des systèmes agraires. Ces changements peuvent conduire à de nouvelles normes, valeurs et règles

¹² UEMOA-BCEAO. *4^{ème} etude_monographique_sur_la_filiere_cacao_dans_l_uemoa.pdf* ETUDE MONOGRAPHIQUE SUR LA FILIERE CACAO DANS L'UEMOA. Juin 2014. Disponible sur <https://www.bceao.int/sites/default/files/2017->

institutionnelles qui influenceront à leur tour le comportement des acteurs.

Le matriarcat qui date d'une époque révolue et dont ses logiques institutionnelles (règles, normes, valeurs et croyances) sont en conflit avec la modernité ; ces logiques institutionnelles entraînent des tensions, des résistances au changement et des dysfonctionnements du système agraire coutumier *Agni-sanwi* : la patrimonialisation foncière qui est le processus par lequel le foncier est reconnu comme un patrimoine lignager, et fait l'objet de mesures de protection, de préservation et de valorisation évolue vers l'individualisation des terres ; or la logique de patrimonialisation permet de préserver des ressources précieuses sur le plan économique, culturel et environnemental, en assurant leur durabilité pour les générations futures.

Sur le terrain d'Aboisso, les résistances aux changements sont portées par les gardiens de la tradition, les conformistes ; quant aux jeunes générations et les autres acteurs favorables à l'individualisation des terres et à la modernité, ils incarnent le courant capitaliste.

Dans cette optique, l'institution matrilineaire, pierre angulaire de la sociabilité *Agni-sanwi*, se présente comme une niche de conflictualité majeure, au cœur des enjeux de la définition sociale du droit d'appropriation foncière.

Rendue vacillante devant la ségrégation des enfants issus des mariages exogamiques et les logiques économiques antagonistes des acteurs du système agraire coutumier, l'institution matrilineaire a créé une fracture sociale au sein des familles *Agni-sanwi* ; dans certains cas, il y a eu des conflits ; d'autant plus que dans la relation des acteurs du système agraire, on note une propension croissante des ayants-droits légaux à des attitudes d'évitement ou de contournement, au profit de la sollicitation du droit administratif moderne, en tant que référent de contestation dans la préservation ou la conquête de droits fonciers.

Mutation sociale et mutation des pratiques agricoles avec changement des règles d'accès à la terre

Dans l'espace sociale du royaume *sanwi* à Aboisso, on assiste à une évolution de la patrimonialisation sociale de la terre vers une logique économique. Cette dynamique se traduit d'une part, par l'évolution du système agraire coutumier du collectivisme vers l'individualisme et d'autre part, par la fonction traditionnellement politique de la terre qui se double dorénavant d'une fonction économique.

Cette titrisation foncière en cours est en partie justifiée par l'interférence des politiques publiques et les autres parties-prenantes dans leurs logiques de développement via les projets ou programmes de développement rural.

En faisant émerger de nouvelles strates de conflictualité par un

pluralisme des normes entre « logiques propriétarisâtes » et « loi des ancêtres » (Zongo, 2009), nait un échec qui est en lui-même porteur de sens: appréhender la trame foncière sous le prisme macrosocial unique, est comme le dit Georges Balandier, un «*contre-type sociologique*» qui fausse le diagnostic de l'existant ; il est donc impérieux selon (Coulibaly, 2015) d'entrer dans le champ heuristique de la dynamique foncière non par les ensembles de la réalité sociale qui contre-çoivent l'empiricité de l'analyse, mais par ce qui en constitue l'atome génétique, la famille ; car elle offre une lisibilité plus fine des micro dynamismes à l'œuvre, qui influent sur le reste du corps social. Pour E. Le Roy-(1999) le foncier représente un fait social total. Il rejoint en cela le point de vue sociojuridique de Karsenty (1996) qui conçoit le foncier comme un rapport social déterminé par l'appropriation de l'espace.

Selon ce dernier, la terre est le support des activités rurales. Elle est à la fois un moyen d'existence pour les collectivités et un élément constitutif de l'identité du groupe.

Quant à Babo (2003), le foncier est donc avant tout l'expression des rapports entre les hommes et la nature; et ensuite entre les hommes¹³.

C'est dans ces rapports que se forment les groupes qui assurent coopérations, échanges et protections aux membres ; de ces rapports, naissent également des contradictions et des conflits ; en somme des dynamiques de changements qui se construisent dans la société globale.

Le brassage interculturel et l'exogamie ont pris de l'ampleur au début des années 1970 avec l'extension des plantations du binôme café-cacao sur lequel reposait la croissance de l'économie ivoirienne.

Les déterminants des mutations en cours (l'exogamie et le brassage interculturel, le chômage des jeunes diplômés, la remise en cause du matriarcat, la cession du droit d'usage des terres arables aux étrangers et la gouvernance des biens des parents défunts), ont concouru au dysfonctionnement et ainsi à la vulnérabilité foncière du peuple *Agni-sanwi* dans le royaume.

Dans nos enquêtes (27 Juillet 2022), les principales catégories de la population des migrants sont des jeunes hommes dont l'âge est compris entre 20 et 40 ans. Ils s'installent principalement dans les villages afin de pratiquer

¹³ Alfred BABO, *Dynamiques sociales et mutations dans le système de gestion du foncier en pays baoulé : une réflexion à partir des cas des villages d'Allolrokro, Kouakro, Mandéké et Sahounty (Côte d'Ivoire)*, Thèse unique de doctorat, OPTION: socio-économie du développement, Université de Bouaké, UFR Communication, Milieu et Société, Département d'Anthropologie et de Sociologie, 2003, 358 p. [sous la direction de Monsieur Francis AKINDES. Professeur Titulaire].

les activités agricoles.

La plupart des migrants laissent leurs épouses dans leurs pays respectifs ; ils contractent des unions libres avec les femmes *Agni* pour une seconde noce. Ce sont les enfants issus de ces unions qui sont en conflit avec leurs frères en ligne agnatique. Cette société tend vers une situation où se trouvent des individus dont leurs règles sociales qui guident leurs conduites et leurs aspirations perdent leur pouvoir ; ces règles traditionnelles qui sont de plus en plus minées par les changements sociaux doivent céder la place à d'autres. Certains notables soutiennent que dans les anciens temps, les *Agni-sanwi* vivaient en autarcie et les populations pratiquaient l'endogamie. Avec l'ouverture du royaume aux allochtones et allogènes, certains des enfants qui sont nés des mariages exogamiques n'ont pas grandi dans le royaume et ont adopté d'autres cultures. Ce *melting-pot* (brassage et assimilation) culturelle explique aussi l'antagonisme des logiques des uns et des autres dans l'espace social actuel du royaume d'Aboisso.

Pour le département de Guiglo, le contexte est différent de celui d'Aboisso où le droit d'usage des terres a été cédé aux anciens manœuvres : ici les ventes des terres qui abritent les forêts se font dans tous les azimuts par les autochtones ; il y a la déforestation anarchique, la pollution et l'accaparement des terres agricoles ; cependant ces deux peuples sont en vulnérabilité foncière. Guiglo abrite le peuple *Wè-Guéré* en Côte-d'Ivoire ; au plan coutumier, ce peuple est patriarcat ; les problèmes s'expliquent par les faits sociaux, les phénomènes sociaux et le milieu naturel de la région. Contrairement au peuple *Agni-sanwi* d'Aboisso, le mode de gouvernance des terres agricoles souffre d'une anomie ; cet état de fait est inhérent au manque d'organisation de la structuration de la chefferie du peuple Guéré ; le chef du village le souligne dans ses propos à plusieurs reprises: *«...généralement chez nous, il faut avoir le courage de le dire ; il n'y a pas d'organisation en tant que tel ; nous ne sommes pas bien organisés...comment comprendre que mon jeune frère de père et de mère, il ait donné tous nos patrimoines à des gens et il tire des dividendes et moi, non !...c'est lui qui vend les terres ; ailleurs, c'est l'ainé de la famille qui décide...ici , tel membre se lève, il vend pour lui ; un autre vend ce qui est disponible ; les ventes se font aux pas de course dans les familles ;...l'autorité de l'ainé de la famille n'est pas respectée parce que, lui-même n'avise pas les autres membres de la famille quand il vend des portions de terres familiales.....toi et moi, on va en brousse avec un témoin et on fait un acte de vente sur un bout de papier... »*. (E.G).

Dans les familles, les garçons héritent des terres de leur père ; mais la structure des grandes familles pour la gouvernance des terres est mal organisée ; l'ainé de la famille n'a pas d'autorité réelle sur les autres membres ; cela se traduit par la vente au pas de course des terres par chaque

ayant-droit coutumier ; tel membre vend des portions de terre familiale sans concertation avec les autres ayants-droits ; ces ventes accrues des terres dans tous les sens et aux pas de course des membres de la famille mènent à une existence dépourvue de but et de signification apparente ; ce phénomène social constitue la preuve d'une détérioration des institutions coutumières du peuple Guéré.

Le phénomène social de vente accrue des terres aux pas de course est la norme sociale dans le canton *Zake-Blao* et dans tout le département du *Guiglo* ; «...*nos parents qui sont restés au village ont bradé les terres pèle mèle et avec cet argent, ils ont fait la belle vie en ville ...aujourd'hui, on a bradé pratiquement toutes les terres au point où les jumeaux sont en train de se battre pour la terre*» (E.G.).

La présidente des femmes et ancienne présidente de la coopérative, *AMOUGNAN*, des années 2005-2008 confirme les propos du chef du village en ces termes ;

« *...présentement, il n'y a plus de forêt donc il n'y a plus de coopérative ; parce qu'il n'y a plus de terre ; si on fait coopérative, on va aller travailler où ? On faisait des champs de manioc, champs de maïs ; c'est ce qu'on faisait ; toute la brousse a été bradée ; donc il n'y a plus de terre ;.....on a stoppé tout ; nos maris, nos frères ont tout vendu aux Burkinabé, aux Baoulé; ils ont tout vendu aux étrangers.....ils avaient soif d'argent et ils ont tout vendu.....*»(D.N.M).

Le phénomène *des ventes accrues des terres aux pas de course* est donc un *suicide foncier anémique* du peuple Guéré du département de *Guiglo*.

En pays *Agni-sanwi*, la cause originelle de la vulnérabilité foncière est « *la cession du droit d'usage des terres agricoles aux migrants* » ; et dans la dynamique sociale et temporelle, les anciens manœuvres sont devenus de grands propriétaires de plantations de cultures pérennes ; nous avons analysé cette situation par la dialectique du maître et de l'esclave. La dialectique du maître et de l'esclave se base sur la thèse paradoxale selon laquelle le travail aliéné de l'esclave est la voie de sa libération. Il est nécessaire pour le maître de reconnaître l'autre (l'esclave) s'il veut se connaître lui-même.

En pays *Wê-Guéré*, la cause originelle de la vulnérabilité foncière est : « *la vente accrue des terres agricoles aux pas de course aux étrangers* » ; ici, ce phénomène a conduit à un *suicide foncier anémique*.

Le phénomène de *vente accrue des terres agricoles aux pas de course* que nous qualifions de *jeu foncier* entre les membres d'une même famille est une situation où chacun cherche à prendre avantage dans un

environnement familial anémique autour de la gouvernance des terres ; les *pas de course* sont des tactiques pour chaque joueur (membre de la famille) ; la *vente accrue* est faite pour maximiser les gains et minimiser les pertes dans le patrimoine foncier légué par leurs ancêtres.

Contexte sécuritaire à Guiglo

À la fin des années 1980, l'Ouest ivoirien est devenu le théâtre d'un cycle de violences armées dont les effets destructeurs sur les populations et leurs environnements ont été accentués par la crise militaro-politique ivoirienne (2002-2011). Des bandes armées y occupent des forêts protégées de l'État, et règnent comme en territoire conquis, au mépris de la loi. La persistance de la violence qui sévit continuellement dans cette zone est certainement en rapport avec ses potentialités économiques susceptibles d'en faire une véritable locomotive du développement national ¹⁴(Bertin Kadet, 2015).

Ces propos ci-dessous de nos enquêtés corroborent les travaux de Bertin Kadet(2015) en ces termes : « ... je suis un riverain de la forêt classée du Gouin-Débé ; après la crise post-électorale de 2011,...il y avait des vagues successives de Burkinabé qui étaient arrivées ;.des convois de cars ; par jour, on pouvait remarquer que, il y a au moins dix cars qui traversaient nos villages ; ils allaient dans la forêt classée ; et comme à cette époque, en tout cas personne ne pouvait parler ;aucun autochtone Guéré ne pouvait parler puisque ceux qui convoiaient ces cars-là étaient les anciens chefs de guerre ; ils ont combattu aux côtés du Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) de la rébellion armée du 11 Septembre 2002 ;.....Salam OUEDRAOGO est arrivé ; Salam était un ancien chef de guerre qui a combattu aux cotes des Force Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) opposées aux Forces Armées Nationales de Côte-d'Ivoire, l'armée nationale loyaliste (FANCI) ; et c'est des gens qui ont été démobilisés ; Salam, quand il est arrivé, il a dit que la forêt classée du Gouin-Débé et la forêt classée du Cavally étaient un butin de guerre ; donc, quand il est venu, il a renoncé un certain nombre de de Baoulé planteurs, à qui, il a fait payer de l'argent...les parcelles qu'il a trouvées, c'était environ neuf mille hectares (9000 ha) ; et il a installé des Burkinabé dedans et ces Burkinabé ont fait du cacao...et Salam , il s'est attaqué aussi à la forêt du Cavally ; pour Cavally, ils sont venus essentiellement avec des armes de guerre ; et ils ont conquis Cavally ; et le gouvernement a vu que c'était un danger ; et Salam a été mis aux arrêts ; et comme la situation a commencé à revenir progressivement au calme, Salam a été emprisonné vers fin 2013.....quand Salam a été

¹⁴ Bertin G. Kadet. *L'ouest forestier ivoirien : enjeux et problèmes d'une zone grise* ; Les Cahiers d'Outre-Mer, 2015, n° 271, p. 285-462

emprisonné, les violences ont continué parce que les Baoulé voulaient reprendre les parcelles où les Burkinabé ont été installés... et c'est de la prison ,qu'il a reçu les jeunes Guéré ; et c'est monsieur R.B. qui l'a rencontré à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan(MACA)....» (T.F.).

A l'analyse des verbatim ci-dessus, le jeu foncier en cours à Guiglo fait de cette zone, un *no man's land* : une zone qui n'appartient à personne ; une zone de non-droit où tous les abus sont permis. C'est en cela (Bertin Kadet, 2015) qualifie de *zone grise*, l'Ouest ivoirien, dans son étude en ces termes : « Dans la littérature scientifique, la *zone grise* est une zone de violence et de non-droit. Ainsi, pour Rufin (2001), il s'agit d'une zone d'anarchie s'opposant à l'ordre établi. Gaïdz Minassian qui a conceptualisé ce type d'espace sous l'expression de « zones grises », le définit comme un espace de dérégulation sociale, de nature politique ou socio-économique, [...] où les institutions centrales ne parviennent pas à affirmer leur domination, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives. (Gaïdz Minassian, 2011 : 11). Philippe Boulanger abonde dans une perspective similaire, affirmant que « les zones grises sont des zones de non-droit, d'absence ou de faiblesse de l'État sur tout le territoire national ou sur une partie » (Boulanger, 2015 :148). Pour cet auteur, le dynamisme des zones grises est lié à la mondialisation des échanges. Cependant, d'autres approches plus sociales soutiennent que la zone grise est un territoire où des populations sont en danger (Gayraud, 2005). Au final, toutes ces approches montrent que la zone grise est un espace qui évolue en marge des normes étatiques officielles, et dans lequel la violence est le mode d'expression dominant des acteurs ¹⁵».

La « zone grise » qui fait l'objet de désordre et de violence est justifiée par ces actes : « Depuis quelques années, des sociétés multinationales investissent dans les mines de manganèse, de fer et de nickel de l'Ouest, notamment les sociétés Tata Steel (indienne), Vallemist (britannique), Sama Nickel (canadienne) et China Geological and Mining Corporation (CGM). Paradoxalement, en juin 2012, une attaque menée par des bandes armées dans la localité de Taï a causé la mort de plusieurs civils, ainsi que celle de soldats de l'Opération des Nations unies pour la Côte d'Ivoire (ONUCI) en charge de la sécurité dans la zone. En février 2014 et en janvier 2015, la localité de Grabo, au sud de Taï, a encore fait l'objet d'autres attaques de bandes armées, faisant des victimes parmi les civils et les forces de sécurité ivoiriennes » (Bertin Kadet, 2015 p 439).

¹⁵ Bertin G. Kadet. *L'ouest forestier ivoirien : enjeux et problèmes d'une zone grise* ; Les Cahiers d'Outre-Mer, 2015, n° 271, p. 285-462 .op.cit.

Conclusion

Dans cette étude nous avons fait une analyse du mode de gouvernance et du contexte sécuritaire dans les départements d'Aboisso et Guiglo.

Le mode de gouvernance de la terre agricole, pose une problématique centrale: le dualisme tradition/modernité_ conservateur/capitaliste_ sacralisation/monétisation et légalité/légitimité. Comment promouvoir un développement écosystémique durable sans se rendre vulnérable au plan foncier ou compromettre le contexte sécuritaire local ?

A Aboisso, la gouvernance sociale est matrilineaire et celle de la terre est inhérente à ce matriarcat. Quant à Guiglo, la gouvernance sociale et celle de la terre agricole sont de type patrilinéaire.

Quoi que différentes, les deux modes de gouvernance sont confrontées au dualisme légalité/légitimité, tradition/modernité etc.

L'émergence du nouvel ordre social et économique a engendré le dysfonctionnement des systèmes agraires coutumiers et a fait principalement de Guiglo, une *zone grise* (une zone de violence et de non-droit). Ces problèmes se manifestent par la vulnérabilité foncière qui est fonction des contradictions entre les logiques traditionnelles et modernes de gestion des systèmes agraires.

Une gouvernance efficace des terres agricoles est donc essentielle pour garantir un contexte sécuritaire : la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, la stabilité sociale et assurer la durabilité environnementale. Des politiques et des pratiques qui reconnaissent les droits des agriculteurs favorisent l'inclusion sociale et encouragent la participation communautaire sont essentielles pour atteindre ces objectifs.

Conflit d'intérêts : L'auteur n'a fait état d'aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : L'auteur n'a obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. BEAUD M. (1985) *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de Doctorat, un mémoire de DEA ou de Maitrise ou tout autre travail universitaire*. Paris, La Découverte.
2. BEAUD S., WEBER F. (2003): *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, La découverte.

3. DURKHEIM E. (1990): *Les règles de la méthode sociologique*, Quadrige, PUF, Paris.
4. FERREOL G., DEUBEL P. (1993) *Méthodologie des sciences sociales*. Paris, Colin.
5. FRISCH F. (1999) : *Les études qualitatives*. Paris, Éditions d'organisation.
6. GRAWITZ M. (2000), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz 11ème édition.
7. MATALON B. et GHIGLIONE R. (1978) : *Les enquêtes sociologiques : théories et pratiques*. Ed. Armand Colin, Col. 2, Paris. - 327.
8. N'DA P. (2002), *Méthodologie de la recherche - de la problématique à la discussion des résultats - Comment réaliser un mémoire, une thèse en Sciences sociales et en Éducation*, (2ème édition revue et augmentée), Abidjan, EDUCI.
9. ROCHER G. (1992) : *Introduction à la sociologie Générale : " Le changement social"* Ed. HMN- Paris.
10. VAN CAM PEN HOU DT L., QUIVY R. (2006), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, DUNOD, 3ème éd.
11. AFFOU Yapi. Simplicie., 1999, *Environnement technologique de la production agricole: l'exemple de la Côte d'Ivoire*, in L'innovation en agriculture: questions de méthodes et terrains d'observation, IRD, Coll. "à travers champs", Paris, pp169-186
12. AGNISSAN Assi Aubin, 2013, *Tradition agraire et dynamique agropastorale plurielle en pays senoufo : enjeux théoriques et paradoxes épistémologiques*. Thèse de doctorat d'état. option : socio-anthropologie, Université Felix Houphouët Boigny Cocody, UFR DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ, Institut des Sciences Anthropologiques de Développement, Année Académique 2012-2013,464 p. [sous la direction de Monsieur Séraphin ESSANE. Professeur Titulaire].
13. AGROCONSULTING, 2019. *Troisième mission de suivi en 2018 des contrats de prestation pour l'encadrement des planteurs d'hévéa de Côte d'Ivoire* : Opérateurs SAPH, TRCI, SOGB, CHC, CCP, EXAT, IDH. Abidjan, Côte d'Ivoire.
14. AHLERUP P., Tengstam S., 2015 – *Do the Land-poor Gain from Agricultural Investments?* Empirical Evidence from Zambia Using Panel Data. Working Papers in Economic, 624, University of Gothenburg, 32 p.
15. ALDEN Wily L., 2011 – 'The law is to blame': the vulnerable status of common property rights in Sub-Saharan Africa. *Development and Change*, 42 (3) : 733-757.

16. ALLAVERDIAN C. (coord.), 2010 – *Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du Sud*. Gret, éd. Coordination Sud.
17. AMALAMAN Djedou Martin ; *Brève Revue De La Littérature Sur Le Foncier En Côte d'Ivoire*
18. AMANKAN K., Notre voie 11 Juillet 2013
19. Anne-Marie Bianquis, *La réforme agraire dans la Ghouta de Damas*, Presses de l'IFPO, 1989 (DOI 10.4000/books.ifpo.5087, 10.4000/books.ifpo.5087)
20. ARIAL A., Palmer D., Vidar M., Garcia Cebolla J. C., Romano F., Shamsaifar L., 2012 – *Gouvernance foncière : agissons pour sa mise en œuvre*. Rome, FAO, *Revue des questions foncières*, 1 : 64-76.
21. ASSEMBLEE NATIONALE, *Logement et urbanisme : mobilisation du foncier public et obligations de production de logement social [archive]* (projet de loi n° 750, déposé le 5 septembre 2012)
22. BABO A., *Dynamiques sociales et mutations dans le système de gestion du foncier en pays baoulé : une réflexion à partir des cas des villages d'Allolrokro, Kouakro, Mandéké et Sahounty (Côte d'Ivoire)*, Thèse unique de doctorat, OPTION: socio-économie du développement, Université de Bouaké, UFR Communication, Milieu et Société, Département d'Anthropologie et de Sociologie, 2003, 358 p. [sous la direction de Monsieur Francis AKINDES. Professeur Titulaire].
23. BAL P., Castella J.C., Le Quoc Doanh, Husson O., Tran Dinh Long, Dang Dinh Quang, Ha Dinh Tuan and Duong Duc Vinh (2000) *Diagnostic systémique, recherche agronomique et appui au développement: exemple d'une intervention concertée dans la province de Bac Kan*. In: (VASI - GRET Eds.) *Appui à l'organisation de la production agricole dans le Nord du Vietnam*, Maison d'Édition de l'Agriculture, Hanoi, Vietnam. pp. 57 – 92
24. BECART B., 2005, *Pour une stratégie foncière en région Nord – Pas de Calais*, Rapport au Conseil Économique et Social Régional
25. BOUABRE, Modeste. (2008) *Problématique Du Développement En Côte d'Ivoire ; Le Cas De L'accessibilité Alimentaire*, Thèse, sociologie, 480 p.
26. BRINDOUMI ATTA, Kouamé Jacob, 2015. *Les facteurs du développement de l'héveaculture en Côte d'Ivoire de 1994 à 2012*. In : *European Scientific Journal*. 2015. Vol. 11, n° 17, p. 202-219.
27. CAPILLON A. (1986). *A classification of fanning systems, preliminary to an extension program. A methodology*. In C. B. Flora and M.Tomecek (eds.), *Farming Systems Research& Extension*:

- Management and Methodology. USA: Kansas State University, 219-235.
28. CAPILLON A. (1986). *Les cahiers de la Recherche Développement* n°16 - Décembre 1987
 29. CAPILLON A. (1993). *Typologie des exploitations agricoles, contribution à l'étude régionale des problèmes techniques*. Thèse de doctorat sur documents. Paris : INA-PG.
 30. CESR de Bretagne, 2007, *Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne*
 31. CHALEARD Jean-Louis (1984) « *Occupation, du sol et dynamique spatiale des grandes plantations modernes dans le département d'Agboville (Côte d'Ivoire)* », in *Le développement rural en questions: paysages, espaces ruraux, systèmes agraires: Maghreb, Afrique noire, Mélanésie*, ORSTOM, Paris, France, pp. 323-352.
 32. CHALMIN Philippe (2001) « *Nouvelles approches des relations producteurs et consommateurs* », Dossier : *L'avenir des cultures pérennes : Oléagineux, Corps Gras, Lipides*, Vol. 8, n°6, Novembre-Décembre, pp.584-586.
 33. CHARLES Claron, « *Préserver le patrimoine naturel commun sur les terrains privés* », Environnement et Société, AgroParisTech, 28 septembre 2020 (lire en ligne [archive], consulté le 20 février 2021)
 34. CHAUVEAU J.-P., 2017 – « *Les politiques de formalisation des droits coutumiers en Afrique sub-saharienne : une perspective historique* ». In : *La formalisation des droits sur la terre : bilan des expériences et des réflexions. Contributions des membres du Comité technique « Foncier et développement* », Paris, Comité technique « Foncier et développement », AFD/MAEDI, coll. *Regards sur le foncier* n° 2 : 49-66.
 35. CHAUVEAU Jean-Pierre (2000) « *Question foncière et construction nationale en Côte-d'Ivoire : Les enjeux silencieux d'un coup d'État* », *Politique africaine* n° 78, juin, pp.94-125.
 36. CHAUVEAU Jean-Pierre et KOFFI Bobo Samuel (2005) « *Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière* », *Outre-Terre* vol.2, n° 11, pp. 247-264.
 37. CHAUVEAU, Jean-Pierre, 2006. *La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers*. In : IRD (éd.), *Colloque international « Les frontières de la question foncière - At the frontier of land issues* ». Montpellier, France : IRD. 2006. p. 1-31.
 38. CONWAY G. R. (1986). *Agroecosystem analysis for research and development~ Bangkok*: Winrock International.

39. COULIBALY Gninlnan Hervé, *L'institution Des Tribunaux Coutumiers En Pays Sanwi De Côte-D'ivoire : Une Perspective Culturelle De L'intégration Communautaire Par La Régulation Locale Des Conflits Fonciers*, International journal of multidisciplinary recherche and development, Volume : 2, Issue: 9, 382-391, Sep 2015.
40. COULIBALY Gninlnana Hervé : *système matrilinéaire, conflits fonciers intrafamiliaux et mutations sociales chez les AGNI SANWI de côte d'ivoire : anthropologie des recompositions en cours*.
41. COULIBALY Sinali (Thèse 1978). *Les paysans SENOUFO, Abidjan-Dakar*, Les Nouvelles Editions Africaines,
42. CROZIER M., Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Seuil, "Points politique", n°111.
43. DECOUDRAS Pierre-Marie (1997) *A la recherche des logiques paysannes*, Karthala, 150 p.
44. DIAN Boni (1985) *L'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière*, Les nouvelles éditions africaines, Abidjan, 458 p.
45. DOZON Jean-Pierre (1982) « *Epistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoirienne* », *Enjeux fonciers en Afrique noire*, ORSTOM-Karthala, Paris, pp. 56-60.
46. DUFUMIER M. (1996) *Les projets de développement agricole*. Manuel d'expertise. Paris: Editions CTA - Karthala, 354 pp.
47. DUFUMIER Marc (2006) « *Diversité des exploitations agricoles et pluriactivité des agriculteurs dans le Tiers Monde* », *Cahiers Agricultures* Vol.15, n° 6, novembre-décembre, pp.584-588.
48. GASCON Alain, *Sur les hautes terres comme au ciel*, Éditions de la Sorbonne (lire en ligne [archive])
49. GASTELLU Jean-Marc (1982) « *Droit d'usage et droit de propriété* » in E. LE BRIS et al, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Karthala, ORSTOM, Paris, pp. 269-279.
50. GBOCHO Ohoueu Didier, OUREGA Dago Dibert ; *Dégradation du patrimoine forestier du Département d'ABOISSO : Une conséquence de l'intrusion massive des élites urbaines dans le milieu rural*, *Révue Espace Géographique et Société Marocaine* n° 47/48 2021
51. GENDREAU, 1976. *Démographies Africaines*, les cahiers d'outre-mer/Année 1999/52-205/p99.
52. JOUVE Philippe : *Dynamiques agraires et construction sociale du territoire*. Séminaire CN EARC-UTM, 26-28/04/1999, Montpellier, France ; p 23.
53. KABBANJI Lama et PICHE Victor (2006) « *Politiques migratoires et migrations de travail des Burkinabé vers la Côte d'Ivoire* », in

- population et travail, dynamique démographique et travail, Actes des colloques de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF), Aveiro, Portugal, 18-23 Septembre, p.1401-1416.
54. KARSENTY Alain. *Un nouveau « Grand jeu » autour des terres arables du monde ?*
<https://mail.google.com/mail/u/0/?hl=fr#inbox/FMfcgzGqQmbBFmFGJdnLVtKNfmdtdtjGb>
 55. KOFFI A., 1991, *Les implications de la migration baoulé dans le sud-ouest ivoirien (San-Pédro, Soubré, Divo): une approche sociologique*, ORSTOM, Abidjan 5 p.
 56. KONE Mariatou (2006) « *Quelles lois pour résoudre les problèmes liés au foncier en Côte-d'Ivoire ?* », Grain de sel N°36, septembre-novembre, inter-Réseau, Développement Rural, [En ligne],http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/p20_Le_dossier_KONE_VO_web_OK.pdf, consulté le 1312-2011.
 57. LAVIGNE D.P., 1998, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* Karthala-coopération française, 7 44 p.
 58. LE MEUR Pierre-Yves 2002 « *Approche qualitative de la question foncière : Note méthodologique* », Document de travail, n° 4, IRD - UR Régulations Foncières, Montpellier, France.
 59. LE ROY Etienne (1995) « *La sécurisation foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre* » Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières, Ed. ORSTOM, Col. Colloques et Séminaires/Dynamique des systèmes agraires, pp : 455-472.
 60. LESERVOISIER Olivier (1995) *La question foncière en Mauritanie : Terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*, l'harmattan, collection Connaissance des hommes, 351 p.
 61. MATHURIN (1841), La vulnérabilité : Les différentes approches sont des analyseurs des temps, répondant aux évolutions à la fois objectives et subjectives de la société, à celles des progrès médicaux, des politiques publiques et du regard social
 62. MCCALLIN Barbara et MONTEMURRO Marzia (2009) *A qui sont ces terres ? Conflits fonciers et déplacement des populations dans l'Ouest forestier de la Côte d'Ivoire*, FAO, PNUD.
 63. N'GOTTA N'Guessan (2010) « *Migrations et conflits fonciers dans le Sud-Ouest ivoirien* », in KONATE Famagan-Oulé et al (Eds), Population et mobilités géographiques en Afrique, Paris, Karthala, pp. 125-141.
 64. NAÏ NAÏ Serge, CHEYNS Emmanuel, RUF Francois, 15 Mars 2000 EDP Sciences, *Adoption du palmier à huile en Côte d'Ivoire*

65. NANCY Andrew, « *Concentration des terres agricoles sud-africaines* », *Anthropology of Food*, n° S11- Gardiens de la terre, 2015 (DOI 10.4000/aof.7929, lire en ligne [archive])
66. OCDE (2007) « *Foncier, transformation de l'agriculture et conflits en Afrique de l'ouest : enjeux régionaux soulevés par les cas de la Sierra Léone, du Liberia et de la Côte d'Ivoire* » Revue Historique, Transformation du monde rural et Développement durable en Afrique de l'Ouest, SAH/D(2007)56, CSAO, SWAC.
67. OLIVIER DE SARDAN J-P., 2003 : Arbres, Forêts et Communautés rurales, bulletin N°3 p 10 et 11 ; Note DCT No 14/00, Septembre 2002 : 3, « La dimension foncière du développement rural en Afrique de l'ouest » ; La lettre du LPED (Lettre périodique du laboratoire Population-Environnement-Développement), N° 17-Décembre 2008 :2 ; Lavigne Delville Ph., 1999 :6.
68. OTCH-AKPA Bernard (1995) *Le principe : "la terre appartient à celui qui la met en valeur «l'envers socio-politique de la problématique foncière de l'Etat ivoirien 1963-1993*, thèse pour le doctorat en droit, Centre d'Etudes Juridiques et Politiques du Monde africain, Université de Paris 1-Sorbonne, France, 486p.
69. PESDAY Michel. Rapport de mission pour l'année 1994. *Synthèse des travaux du Consultant Foncier auprès du PGRN/Volet ABV/Composante Opérations Foncières*. Montpellier: CIRAD-SAR, 80 p.
70. REYNAUD Jean-D., 1991, *Pour une sociologie de la régulation sociale*, in *Sociologie et sociétés*, vol. XXIII, n°2, pp 13 - 26
71. REYNAUD Jean-D., 1998, *Il n'y a pas de règles sans projet*, in *Sciences humaines-hors série n°20-* pp 34-36
72. ROGER Burbach, « *Bras de fer entre Evo Morales et l'opposition* », *Courrier international*, n°841, 14 décembre 2006, p. 28. Initialement publié dans *America Latina en Movimiento*.
73. RUF François (1982) « *Les règles du jeu sur le foncier et la force de travail dans l'ascension économique et la stratification sociale des planteurs de Côte-d'Ivoire : quelques éléments d'analyse et signes d'évolution technique* », *Économie rurale* n° 147-148, pp. 111-119.
74. LEVASSEUR Sandrine, « *Éléments de réflexion sur le foncier et sa contribution au prix de l'immobilier* », *Revue de l'OFCE*, avril 2013 (lire en ligne [archive])
75. SÉDIA G., 2000, *L'accès à l'espace ressource petits-barrages dans le Nord ivoirien et les modalités du partage local des bénéfices d'une forme d'exploitation: cas de la pêche*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bouaké

76. TANO Assi Maxime (2012) *Conflits fonciers et stratégies de sécurisation foncière au Sud-Ouest ivoirien*, 23p.
77. TANO Assi Maxime(2012). *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Meadji au sud-ouest ivoirien*. Economies et finances. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2012. Français. ffNNT : 2012TOU20015ff. fftel-00713662f
78. UICN [archive], [*Protection par la maîtrise foncière Protection par la maîtrise foncière - Comité français de l'UICN* www.uicn.fr/IMG/pdf/Espaces_proteges-Partie-4.pdf], consulté 2013-01-10
79. ZORO Epiphane (2004) « *La question foncière en Côte d'Ivoire* », *RCN Justice & démocratie*, Bulletin 4ème trimestre, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.rcnong.be/La-question-fonciere-en-Cote-divoire>, consulté le 12 Avril 2022.
80. <http://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/012/j9918f.pdf>
81. <http://www.freeFullPDF.com>
82. http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9curit%C3%A9_alimentaire
83. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Autosuffisance>
84. <http://www.google.ca>
85. <http://www.google.fr>
86. <http://www.google.ci>
87. <http://www.rcnong.be/La-question-fonciere-en-Cote-divoire>.